



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION



L'Essentiel 2021

Santé et sécurité au travail

Chiffres clés 2021

Accidents du travail et de trajet



Le nombre d'accidents du travail a augmenté de 23,0 % par rapport à 2020.

Toutefois, la hausse est de 14,1 % comparativement à la période d'avant la crise sanitaire, soit 2019, avec plus de 6 400 accidents.

En 2021, on dénombre 30,6 accidents du travail pour 1 000 salariés à La Réunion contre 30,1 au niveau national. L'indice de fréquence croît de 1,4 point par rapport à 2019.



➔ **6 439**
accidents du travail
en 2021 (contre
5 643 en 2019 et
5 237 en 2020)

Les accidents du travail augmentent dans tous les secteurs depuis 2020, à un niveau plus élevé qu'en 2019 hormis pour le secteur de la chimie-caoutchouc-plasturgie.



Déjà en hausse en 2019, les accidents du travail dans le BTP, la métallurgie et les activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage) affichent les plus fortes augmentations par rapport à 2020 (respectivement de +30,2 %, +24,8 % et 29,0 %).



Suivent non loin derrière, les activités tertiaires (banques, assurances, administrations), le secteur de l'industrie et commerce, de l'alimentation et le secteur des transports (de l'eau, du gaz...) avec des augmentations qui oscillent entre +19,8 % et +18,5 % sur la période 2020-2021, mais en recul par rapport à 2019 (respectivement de -10,5 %, +3,5 % et +0,3 %).



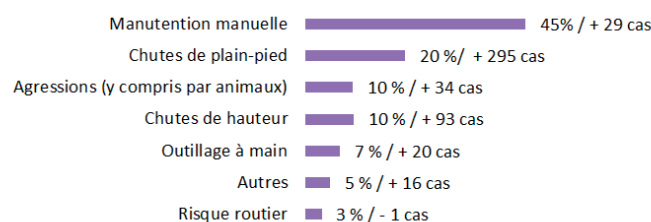
Après deux années de baisse en 2019 et 2020, le secteur du bois, ameublement et textile enregistre une hausse des accidents du travail de +11,3 % par rapport à 2020. A contrario, leur nombre reste stable dans le secteur de la chimie-plasturgie depuis 2020 (25), néanmoins, il augmente depuis 2019 avec +13,6 %.

45 %

des accidents
de travail sont
imputables à
la manutention
manuelle

Les principales causes d'accidents du travail

Les proportions restent plutôt équivalentes à celles constatées en 2020. La manutention manuelle demeure le risque prépondérant, mais son poids régresse de près de 4 points depuis 2019.



Les décès reconnus en accidents du travail

4 décès liés au travail ont été enregistrés en 2021, chiffre identique à 2020 contre 6 en 2019. En 2021, 2 décès concernent le secteur de la métallurgie.

Des accidents de trajet qui tendent à croître

189 accidents de trajet supplémentaires depuis 2020, soit une hausse de + 31,0 %.

Toutefois, leur nombre croît de +8,7 % seulement par rapport à 2019, évolution à corréliser avec les limitations de déplacements domicile-travail (recours au chômage partiel et développement du télétravail). 2 décès sont enregistrés dans le secteur des activités de services I (banques, assurances, administrations).

➔ **799**

accidents de trajet
79,9 % sont
imputables au risque
routier

1 388 déclarations
d'accident de trajet

Chiffres clés 2021

Maladies professionnelles

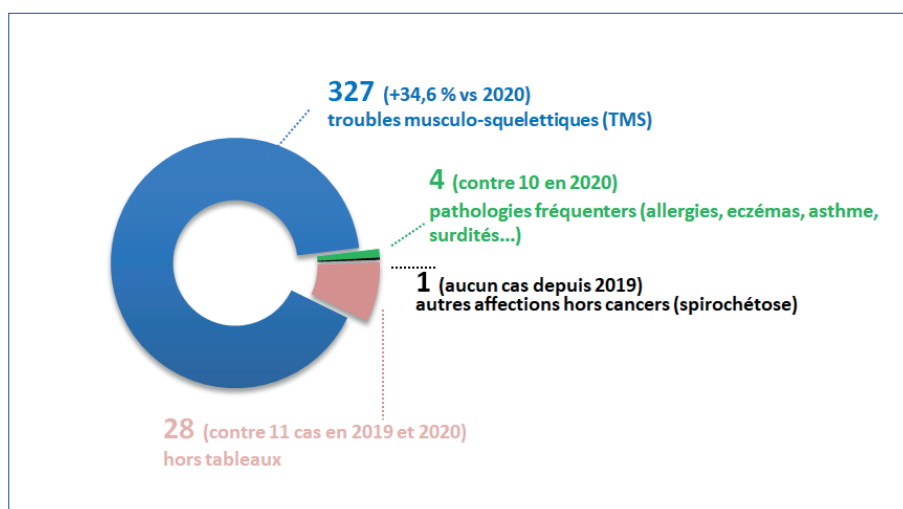


3

Le nombre de maladies professionnelles croît de +34,3 % en 2021 par rapport à 2020. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) occupent une part prépondérante dans les maladies professionnelles (90,8 %).

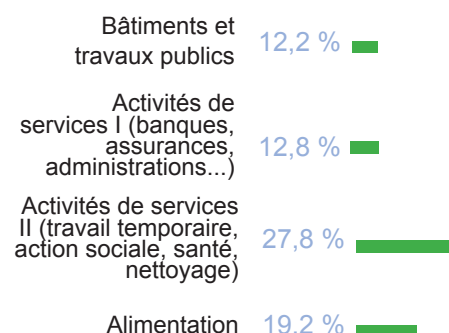
Les principales pathologies reconnues comme maladies professionnelles en 2021

360
maladies
professionnelles



689
déclarations de maladie
professionnelle

Les principaux secteurs concernés par les maladies professionnelles en 2021



Après deux années de stabilité, les activités de services II voient leur nombre de maladies professionnelles multiplié par près de 1,6 depuis 2019 (100 cas en 2021 contre 62 en 2019). Toutefois, le secteur de l'alimentation est relativement stable depuis 2020, avec 69 maladies professionnelles en 2021 (1/4 de moins qu'en 2019). Aussi, la stabilité est de mise pour les activités de services I avec un nombre de maladies professionnelles qui oscille entre 40 et 46 depuis 2019.

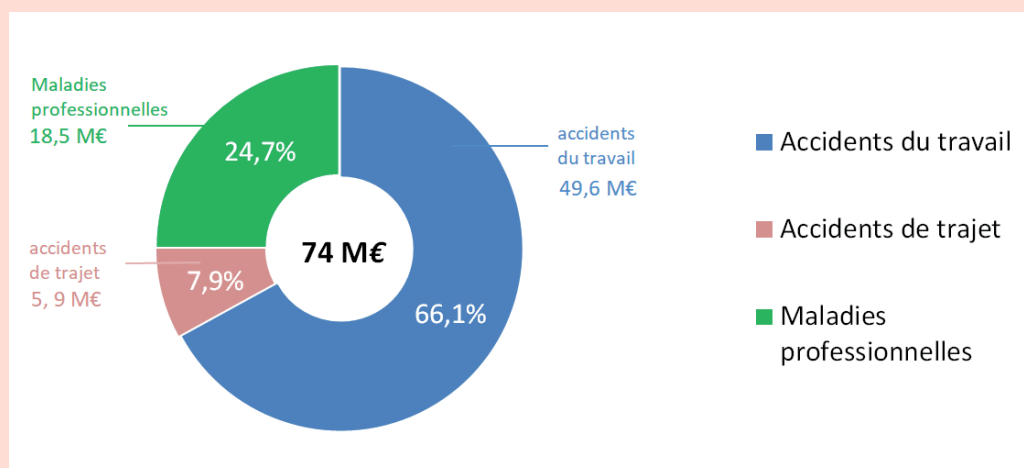
Le BTP enregistre 15 cas de plus depuis 2019.

La reconnaissance du covid en maladie professionnelle

2 dossiers complets ont été déposés à la CGSS. Un dossier a été reconnu maladie professionnelle en 2021 et un en 2022.

Bilan financier

En 2021, le montant total des coûts régionaux des risques professionnels et de santé s'élève à **74 M€** (+17,3% depuis 2019).



Les coûts générés par les accidents de travail croissent de **18,4 %** (depuis 2019), évolution en lien avec :

- L'augmentation du nombre d'AT (+ 14,1 % depuis 2019)
- Des versements en indemnité capital, rente pour incapacité permanente et AT mortels à la hausse (+ 33,8 %)
- Des versements d'indemnités journalières (+9,4 %)

Les coûts engendrés par les maladies professionnelles connaissent aussi une progression importante : **+ 32,7 %** depuis 2019.

Cette croissance est due notamment à l'évolution des coûts des TMS (+28,3 %) qui constituent 90,8 % des maladies professionnelles en 2021

A l'inverse, les coûts des accidents de trajet régressent de 18,5 % (depuis 2019) ; évolution à corrélérer avec :

- la réduction des versements d'indemnités journalières (- 8,5 %)
- Des versements en indemnité capital et rente pour incapacité permanente à la baisse (-25,2 %).



531 816
journées non travaillées



2 102*
Équivalents temps plein

*En 2021 : 253 jours travaillés soit
531 816 / 253 = 2 102 ETP (1 928 en 2020)

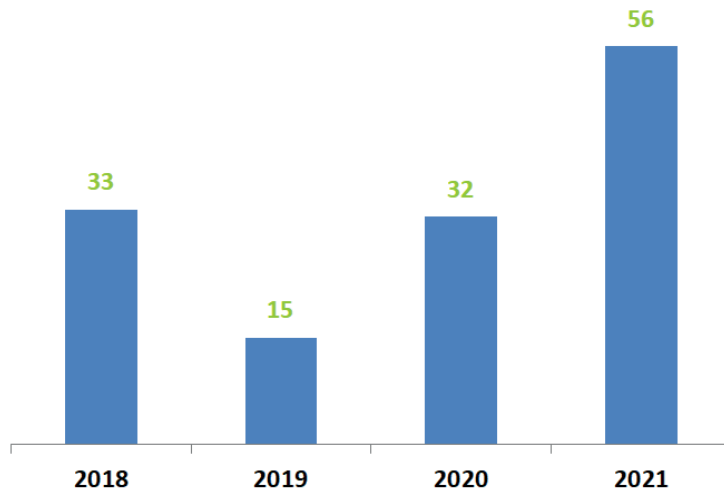


Coûts des AT/MP

Chiffres clés 2021

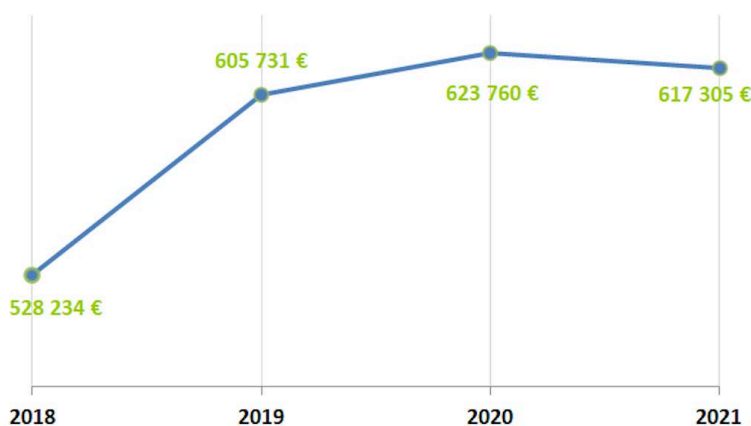
Les risques professionnels dans le Régime Agricole

Evolution du nombre d'AT/MP avec ou sans arrêt de travail depuis 2018



Dont **49** accidents du travail et **7** maladies professionnelles recensées en 2021 dont 2/3 de troubles musculo-squelettiques (TMS). A noter que 2/3 des maladies professionnelles concernent l'élevage des bovins.

Évolution des coûts régionaux des AT/MP depuis 2018



Qui sommes-nous ?

La CGSS Réunion

La CGSS de La Réunion, organisme de droit privé qui exerce une mission de service public, regroupe simultanément : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la Protection Sociale Agricole, le Recouvrement, la Prévention des Risques Professionnels, l'Action Sanitaire et Sociale et la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants.

Ses activités :

- Assurer l'ensemble des rôles des branches « Maladie », « Vieillesse et Veuvage », et « Recouvrement » de la Sécurité sociale.
- Conseiller, accompagner, recouvrer, payer avec justesse à la bonne personne.

Ses ambitions :

- Offrir une offre de service transversale en décloisonnant les services, pour simplifier les démarches de nos différents publics.
- Renforcer les partenariats pour faciliter l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Ses missions :

- Faciliter l'accès aux droits sociaux pour tous et par tous.
- Contribuer au maintien de la cohésion sociale sur le territoire, en luttant contre la précarité et les inégalités d'accès aux droits et contre la fraude et les abus.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels

L'Assurance Maladie – Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Elle a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les maladies et accidents liés au travail. Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

Retrouvez toute notre actualité
sur **LinkedIn**
sur **www.cgss.re**
et sur **YouTube** **CGSS Réunion**

